

L'échevin empêché TENU À L'ŒIL



Georges-Louis Bouchez dérange et suscite quelques agitations politiques

► Après avoir suscité un flot de critiques dans les rangs de l'opposition CDH et Ecolo à Mons, l'échevin empêché libéral, Georges-Louis Bouchez (MR), suscite quelques remous au sein de la majorité socialiste. Un point le concernant a même été inscrit à l'ordre du jour du collège communal. Baptisé "Situation de l'échevin empêché - Information au collège et prise de position", le point a finalement été retiré.

Qu'à cela ne tienne, depuis lors, quelques langues se délient sur le fond de "la situation de l'échevin empêché". Et selon Georges-Louis Bouchez, il ne fallait pas y voir malice. Il s'agissait d'un rapport concernant la circulaire wallonne qui vise les éléments "empêchés"

des communes wallonnes. Oui mais voilà, selon nos informations, ce rapport, fidèle à la circulaire du ministre Furlan, qui délimite les droits et les devoirs d'un échevin empêché, aurait été enrichi.

CE RAPPORT n'est d'ailleurs pas nié par le principal intéressé. "Tout ce que je fais correspond parfaitement à ce qui est indiqué dans la circulaire du ministre", précise Georges-Louis Bouchez. "Ce fameux rapport a été retiré car il était plus strict que la circulaire wallonne. J'ai attiré l'attention, j'ai fait des remarques et le point a été retiré."

Parmi les points qui titillent, on retrouve notamment les sorties de presse, le cumul des fonctions (mais pas des salaires : Ndlr), les permanences à

l'échevinat, les messages postés sur les réseaux sociaux,... "J'exploite la circulaire wallonne à fond. Alors oui, je cumule les fonctions, mais pas les salaires. Et je ne signe pas les actes. Je suis le chef de file du groupe MR et à ce titre, c'est tout à fait normal que je défende les positions politiques de mon groupe."

CERTAINS VONT MÊME jusqu'à affirmer que l'échevin empêché interrogerait l'administration alors qu'il n'en a pas le droit. "Toutes les interrogations à l'administration sont faites par l'échevin faisant fonction et le chef de cabinet. Pour le reste, l'ensemble des règles sont respectées."

La majorité socialiste n'a quant à elle pas souhaité s'exprimer. Ambiance !

Caroline Tichon

“ RÉACTION ”

Charlotte De Jaer
CONSEILLÈRE
ECOLO

“Mons est pionnier”

“Que dit la loi ? Que Monsieur Bouchez est échevin empêché.

“Empêché”, c'est un mot facilement compréhensible, non ? Mons est pionnier en la matière, on a pris des

accommodements avec la législation dès que Monsieur Di Rupo est devenu ministre-président de la Région wallonne. On s'est mis à parler de bourgmestre “en titre” au lieu de bourgmestre “empêché”. Il était “invité” au collège où il y assistait sans apparaître au PV. Bref, Monsieur Bouchez ne fait que suivre les traces, qu'il critiquait allègrement à l'époque, de notre bourgmestre. Le PS et le MR à Mons, c'est chou vert et vert chou !”

C. Ti.